

Commune de : ROMANECHE-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **14 avril 2025** sous la présidence de
Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN et Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Mesdames Monique DUTRAIVE ép. LENFANT, Céline MASCHINOT, Marie-France MONNET
Messieurs, Frédéric MEUNIER, Charles AHIAFOKPO, Frédéric BERGERON, Thierry RATIGNIER, Thomas PATENÔTRE,
Philippe GUILLON,

Excusés : Madame Marion PONT représentée par Madame Aurélie BUFFA
Monsieur Sandrine TITULO représentée par Monsieur Frédéric BERGERON

Absents : Madame Patricia FLAMY
Madame Lisa FINET

Monsieur Maurice FAVRE nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

➤ **COMPTE DE GESTION 2024 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion du Receveur Municipal qui fait ressortir :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
INVESTISSEMENT	1 300 871.51 €	-818 907.73 €	91.47 €	482 055.25 €
FONCTIONNEMENT	6 993 637.82 €	449 859.78 €	4 256.77 €	7 447 754.37 €

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Fonctionnement

- **Dépenses :** 1 439 603,54 €
- **Recettes :** 1 889 463,32 €

Investissement

- **Dépenses :** 1 108 656,17 €
- **Recettes :** 289 748,44 €

Restes à réaliser : 804 975,00 €

Le Conseil Municipal approuve, **hors la présence de Monsieur le Maire**, à l'unanimité des

membres présents et représentés, le compte administratif du budget communal 2024.

➤ **AFFECTATION DU RÉSULTAT** tableau d'affectation annexé

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve :

Résultat de fonctionnement à affecter : 7 447 754.37

Excédent d'investissement : 482 055.25

Restes à réaliser : 804 975

Affectation en réserve au 1068 : 322 919.75

Report en fonctionnement au 002 : 7 124 834.62

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE de ne pas augmenter la pression fiscale et maintien les taux communaux pour l'année **2025** comme suit :

- taxe d'habitation 5.13 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.87 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.90 %

➤ **BUDGET PRIMITIF 2025**

◆ **8 763 873,62 euros pour la section de fonctionnement**

◆ **6 962 817,62 euros pour la section d'investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à 12 voix pour, 2 contre (Monsieur Frédéric BERGERON et Mme Sandrine TITOLO) et 3 abstentions (M. Thomas PATENOTRE, Mme Marie-France MONNET, M. Thierry RATIGNIER), le Budget Primitif de l'exercice 2025.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle les principaux projets retenus pour l'exercice 2025 :

- ▶ Le projet de construction de vestiaires à destination du Club de Foot la Vigneronne Sportive Romanècheoise, les travaux d'isolation de la salle Benoit Raclet (mur extérieur et plafond), peinture de la salle, réfection des sols et reprise éventuelle de la cuisine.
- ▶ La création de 2 PAV semi-enterrés : un sur le secteur de la zone loisirs et un aux abords de la déchetterie
- ▶ La poursuite des travaux de voirie avec notamment les aménagements de la rue des Etelles.
- ▶ La poursuite des projets d'aménagement du centre Bourg.
- ▶ Concernant la zone loisirs, la poursuite des installations d'équipements.
- ▶ Concernant la réserve foncière, deux possibilités d'acquisition ont été portées à la connaissance de la mairie, l'une sur le secteur de la zone loisirs, l'autre au niveau du croisement de la rue de la Sambinerie avec la Route du Bourg. Ces projets seront abordés lors d'une prochaine réunion.

Viticulture :

Monsieur PATENOTRE informe le conseil de la déception des viticulteurs du cru qui constatent l'absence de participation du Maire ou d'un représentant de la commune aux réunions concernant le monde viticole.

Pétanque :

Monsieur RATIGNIER rappelle au conseil la demande de l'association de pétanque pour la fourniture de gravier afin de rénover les terrains. L'association est invitée à faire remonter ses besoins en mairie pour que la commande puisse être passée. Charge aux membres de réaliser les travaux.

CMJ :

Madame BUFFA informe le conseil qu'une course solidaire au profit de l'Association « Tous Pour Céline » sera organisée par le CMJ le 18 mai prochain à destination des enfants de 2 à 17 ans. Une participation active de chacun est attendue à cette occasion.

Association :

Mme MACHINOT informe le conseil du projet de création d'une association « n'Handicap pas nos rêves » visant à favoriser les projets portés par les adultes atteints de handicap. Le projet pour 2026 pourrait être une participation au rallye des Gazelles.

Eau potable :

Monsieur REYNIER informe le conseil que la compétence approvisionnement en eau potable portée par le SIVU de la Chapelle de Guinchay sera reprise par MBA à compter de 2026.

Les canalisations vieillissantes sur la Maison Blanche seront reprises avant le transfert. Le passage à la télérelève sera activé pour l'ensemble de la commune ;

Géoparc :

Monsieur PATENOTRE interroge le conseil sur le projet d'une marche le 24 mai concernant la promotion du GEOPARC Beaujolais. Le conseil est informé de l'état d'avancement du projet. L'ensemble du parcours est validé, les visuels sur le cheminement et l'historique minier de la commune sont achevés et la commande des panneaux est en cours.

Concernant la marche du 24 mai, il s'agit d'une initiative de l'association « des amis du Géoparc » afin de promouvoir les différents sites. La commune n'a pas encore été destinataire du programme.

Concernant la labélisation du site de Romanèche-Thorins, celle-ci n'est pas encore actée. Une visite des experts de l'UNESCO sera préalable à l'étude de labélisation.

La séance est close à 21h50

Le secrétaire de séance,
Maurice FAVRE



Le Maire,
Yannick VACHER

